

De Decker : le MR opte pour une demi-sanction

AFFAIRE CHODIEV L'élu conserve ses mandats de bourgmestre et député

- Armand De Decker perd tous ses mandats internes.
- Mais le parti a renoncé à aller plus loin, faute d'inculpation.
- L'opposition ne lâche pas et réclame une commission d'enquête.

Ceux qui ont fauté seront châtiés. » Sur les plateaux télévisés, dimanche midi, le ton du chef de groupe MR à la Chambre, Denis Ducarme, était ferme, plus ferme que les propos des mandataires MR interrogés sur l'affaire De Decker ces derniers jours.

En soirée, on allait comprendre pourquoi. Dans un communiqué, le parti annonçait que le bourgmestre d'Uccle et député bruxellois, Armand De Decker « n'exerçait plus aucune fonction interne au MR. »

Pour rappel, Armand De Decker est accusé d'avoir été mandaté par l'Elysée pour faire avancer la loi belge sur la transaction pénale. Un mail dévoilé dans la presse ce week-end laissait entrevoir la possibilité qu'Armand De Decker se soit effectivement acquitté de cette mission, sans que la preuve d'un lien entre ses interventions et l'arrivée rapide de cette loi n'ait à ce stade été apportée.

Mais Le communiqué traduit bien le malaise du MR autour de cette affaire. Du point de vue judiciaire, rien n'est à ce stade reproché à l'élu. L'affaire en est au stade de l'information judiciaire et il n'y a pas d'inculpation. C'est pour cela que le MR n'a pas voulu (ou n'a pas pu) destituer Armand De Decker de ses fonctions de bourgmestre et député,

malgré la mauvaise publicité autour de cette affaire.

Mais le parti prend quand même des décisions qui ont des allures de sanction. D'abord, Armand De Decker se met en congé de tous ses mandats internes au MR. Il était président de la section locale d'Uccle, membre du Conseil du MR, membre de l'assemblée des élus locaux, et membre du conseil du parti. Le communiqué ajoute : « Il a été convenu qu'Armand De Decker ne s'exprime plus au nom du MR. »

Par ailleurs, Armand De Decker se voit également invité à introduire « une demande d'avis confidentiel à la Commission fédérale de déontologie sur le caractère déontologique de ses interventions dans ce dossier. » Le parlement fédéral va donc se prononcer sur le caractère déontologique ou non des agissements d'Armand De Decker. Il n'est donc pas question ici de légalité, mais d'éthique.

Et surtout, le MR semble lancer un avertissement : « Le Président du Conseil de Conciliation et d'Arbitrage a rappelé qu'en cas d'inculpation ou de levée d'immunité parlementaire, les mandataires MR se sont engagés à se mettre en congé ou à démissionner de leurs mandats. »

Le MR prononce donc une demi-sanction. Une décision qui s'imposait après la tempête médiatique qui décoiffe le parti depuis quinze jours, et après un week-end particulièrement difficile. Le mail dévoilé vendredi a renforcé le soupçon d'un mandat précis donné par des proches de l'Elysée à Armand De Decker et l'exécution par ce dernier de ce mandat, pour faire voter la loi. D'autre part, même si Armand De Decker indique n'être intervenu qu'en tant qu'avocat et non comme vice-président du

Sénat, le mail litigieux renseigne bel et bien son numéro de téléphone au Sénat. Enfin, des soupçons de fraude fiscale autour de ses honoraires ont également refait surface (lire ci-dessous). Un week-end dévastateur, qui explique sans doute la décision rapide du MR, qui n'était attendue que lundi.

Avec cette décision, le MR espère avoir éteint l'incendie. Faute d'inculpation, il estimait ne pas pouvoir aller plus loin. « Elio Di Rupo lui-même dit qu'il ne faut pas faire de lien automatique entre inculpation et démission. Et ici, il n'y a même pas inculpation », tonne un grand format du parti. Mais l'opposition n'est manifestement pas prête à lâcher l'os. Après la publication du communiqué du MR, Georges Gilkinet, député écolo, lâchait sur Twitter : « Dites, les gars du MR, vous croyez vraiment que ça va changer quelque chose à notre demande d'une commission d'enquête ? »

La question de la commission d'enquête sera d'ailleurs évoquée en conférence des présidents de la Chambre, mercredi. A contrecœur vu la mauvaise publicité attendue, le MR a affirmé très clairement dimanche qu'il ne s'opposerait pas à une commission d'enquête. Le Premier ministre l'avait déjà dit à la Chambre jeudi.

Enfin, après les révélations de ce week-end, des attaques ont visé un maillon beaucoup plus crucial pour le parti : Didier Reynders. Le mail dévoilé fait état de démarches entreprises également auprès du vice-Premier. Ce dernier a une nouvelle fois démenti, mais médiatiquement, le climat de suspicion s'est installé.

Le MR espère à présent que la justice viendra rapidement bali-

ser ce dossier, « qui nous colle comme le sparadrap du capitaine Haddock », soupire une autre éminence. ■

BERNARD DEMONTY

IMPÔTS

81.131 euros non déclarés

Une partie des honoraires versés par l'avocate française Catherine Degoul à Armand De Decker n'aurait pas été correctement déclarés par ce dernier à l'impôt des personnes physiques. Pour mémoire, si Armand De Decker a bien perçu quelque 741.846,55 euros pour 350 heures hypothétiques de travail, ces versements s'étaient du 29 décembre 2010 au 19 décembre 2011. De manière avisée, l'avocat De Decker a donc constitué le 21 septembre la SPRL De Decker Avocats pour recevoir ces sommes. Un versement pourtant pose question : celui du 22 septembre 2011, postérieur à la création de la société mais perçu sur un compte courant ouvert au nom du particulier et non de l'entreprise. Ce versement de 81.131 euros n'aurait pas été mentionné par M. De Decker dans sa déclaration d'impôts « personnes physiques », et cette non-déclaration a été relevée quatre ans plus tard par l'Inspection spéciale des impôts (ISI) de Bruxelles. Procès-verbal aurait été dressé. Dimanche soir, le site de la RTBF rendait publiques quatre pages d'un procès-verbal de l'Office central pour la répression de la Corruption (OCRC) dans lesquelles sont détaillés les versements de M^e Degoul au bénéfice d'Armand De Decker, mais aussi les circonstances de la non-déclaration d'impôts constatée par l'ISI. (A.L.)

INATTENDU**Armand De Decker défendu par son frère**

Surprise sur le plateau de *C'est pas tous les jours dimanche*, l'émission de débats politiques de RTL-TVI. Ce n'est pas Armand De Decker qui est venu défendre sa cause (il ne s'exprime pas publiquement dans les médias), ce n'est pas non plus son avocat. C'est son frère, Jacques. Un frère connu dans un tout autre domaine que la politique. Il est secrétaire perpé-

tuel de l'Académie de langue et littérature françaises de Belgique. « *Mon frère est un homme honorable et je suis fier de lui* », a notamment dit Jacques De Decker. Sur le fond de l'affaire, il affirme : « *Mon frère n'a pas du tout agi comme lobbyiste, il a été désigné comme avocat pour sa connaissance du système politique belge. Et le fait qu'il ait rencontré le ministre de la Justice Stefaan De Clerck, cela me fait un peu rire. Parce que n'importe quel parlementaire belge peut rencontrer n'importe quel autre parlementaire ou même ministre, à la buvette de la Chambre.* » (B.Dy)

Olivier Chastel « En cas d'inculpation, il y aura démission »

ENTRETIEN

Le MR passe un très mauvais moment avec la tempête médiatique autour d'Armand De Decker.

Après le retrait du bourgmestre d'Uccle de tous ses mandats internes au parti, intervenu dimanche, le président, Olivier Chastel a répondu à nos questions.

Pourquoi le Conseil de conciliation et d'arbitrage a-t-il décidé de priver Armand De Decker de tous ses mandats internes ?

Cette décision est intervenue à l'issue d'une discussion de plusieurs heures entre François-Xavier de Donnée, le président du Conseil, Armand De Decker et son avocat. Armand De Decker a pu s'expliquer sur les informations parues dans la presse. Et de commun accord, cette décision a finalement été prise.

C'est une reconnaissance de faute dans le chef de M. De Decker ou c'est pour lui permettre d'assurer sa défense ?

C'est pour qu'il assure sa défense, mais c'est aussi parce que nous estimons qu'au-delà de la présomption d'innocence, des éléments qui sont sur la place

publique nécessitent qu'il n'ait plus de fonctions à exercer au sein du MR. Mais la décision n'est prise que sur base d'informations de presse. Nous souhaitons à présent disposer d'informations fiables provenant de l'information judiciaire. Quand cette information judiciaire sera terminée, soit il y aura abandon des poursuites, soit une mise à l'instruction. Pour

nous, il est important de savoir comment la justice qualifiera le rôle d'Armand De Decker et son influence sur le dossier. A ce stade, nous sommes incapables de le savoir. C'est pour cela que nous attendons de voir ce que la justice dira. Car, avant les dernières élections

communales, nous avons tous signé une charte nous engageant à nous mettre en congé de nos fonctions ou à démissionner en cas de procédure pénale.

Armand De Decker a refusé de se mettre en congé de ses fonctions de bourgmestre ?

Cela n'a pas été discuté, car M. De Decker a eu un entretien avec le président du Conseil de conciliation, et seul le conseil dans son ensemble est habilité à décider d'une éventuelle mise à

l'écart du mandat de bourgmestre.

Mais n'aurait-il pas été préférable pour le parti qu'Armand De Decker se mette en congé de ses mandats de bourgmestre et de député ?

Les mandataires du MR se sont engagés à le faire en cas de procédure pénale, or ici, il ne s'agit que d'une information judiciaire, il n'y a pas d'inculpation. Mais s'il y a abandon de ces fonctions en cas de procédure pénale, ce sera irrévocable. D'autre part, le fait que l'information judiciaire est sur le point de se terminer a également joué un rôle dans notre attitude. Si l'information judiciaire ne touchait pas à sa fin, nous n'aurions pas pu attendre. Ici, on peut, pour disposer de tous les éléments.

L'audition de M. De Decker a été avancée à dimanche alors qu'elle devait avoir lieu lundi.

C'est pour éviter une trop grande attention médiatique ?

Pas du tout. François-Xavier de Donnée est souvent à l'étranger et il nous a fait savoir samedi matin qu'il était en Belgique et qu'il était prêt à entendre Armand De Decker dès ce dimanche. ■

Propos recueillis par
B.Dy